

Comité épiscopal des ministères  
de l'Assemblée des évêques du Québec

AU SERVICE DE LA MISSION:  
DES MINISTÈRES VARIÉS  
ET SOLIDAIRES



FIDES

AU SERVICE DE LA MISSION:  
DES MINISTÈRES  
VARIÉS ET SOLIDAIRES

Le Comité des ministères de l'Assemblée des évêques du Québec pour l'année 1998-1999 est composé des personnes suivantes :

- \* M<sup>gr</sup> Eugène Tremblay, président
- \* M<sup>gr</sup> Jacques Berthelet, c.s.v.
- \* M<sup>gr</sup> Gérard Drainville
- \* M<sup>gr</sup> Raymond Dumais
- \* M<sup>gr</sup> Jean Gratton
- \* S<sup>r</sup> Micheline Charbonneau
- \* M. Yves Grondin
- \* P. Normand Provencher
- \* M. Germain Tremblay, secrétaire

Les personnes suivantes ont aussi participé à la rédaction du texte à un moment ou l'autre du travail de réflexion :

- \* M<sup>gr</sup> Martin Veillette
- \* M<sup>gr</sup> Paul-Émile Charbonneau
- \* M<sup>me</sup> Yvonne Demers-Venne
- \* M. Simon Dufour, prêtre
- \* M<sup>gr</sup> Robert Lebel
- \* M<sup>gr</sup> Pierre Morissette
- \* M. Marc Pelchat, prêtre
- \* M<sup>me</sup> Hélène Petit
- \* M<sup>gr</sup> Jean-Marie Fortier
- \* M. Gaëtan Baillargeon, prêtre
- \* M<sup>me</sup> Monique Lehoux
- \* M. Éric Tremblay, prêtre

Comité épiscopal des ministères  
de l'Assemblée des évêques du Québec

AU SERVICE DE LA MISSION:  
DES MINISTÈRES VARIÉS  
ET SOLIDAIRES

Fides

*Données de catalogage avant publication (Canada)*

Vedette principale au titre:  
Au service de la mission: des ministères variés et solidaires  
(Collection L'Église aux quatre vents)  
Comprend des réf. bibliogr.

ISBN 2-7621-2086-1

1. Mission de l'Église – Québec (Province).
  2. Église catholique – Québec (Province).
  3. Clergé – Québec (Province) – Ministère.
  4. Ministère laïque – Québec (Province) – Église catholique.
  5. Pastorale – Québec (Province) – Église catholique.
1. Église catholique. Assemblée des évêques du Québec. Comité des ministères.  
II. Collection.

BV601.8.A9 1999 253'.09714 C99-940210-2

Dépôt légal: 1<sup>er</sup> trimestre 1999  
Bibliothèque nationale du Québec

© Éditions Fides, 1999

Les Éditions Fides remercient le ministère du Patrimoine canadien du soutien qui leur est accordé dans le cadre du Programme d'aide au développement de l'industrie de l'édition. Les Éditions Fides remercient également le Conseil des Arts du Canada et la Société de développement des entreprises culturelles du Québec (SODEC).

## PRÉSENTATION

Depuis la publication de « Communautés et ministères au Québec : situation, questions, défis » en septembre 1993, la réflexion sur les ministères dans l'Église au Québec n'a pas connu de répit. Des perspectives étaient ouvertes à cette époque et le Comité des ministères était appelé à faire le point et à poursuivre l'effort de clarification et d'identification des besoins actuels de nos communautés chrétiennes. Voilà pourquoi le présent document, fruit de cinq années de travail, désire porter un regard sur l'articulation entre les divers ministères, non pas en spécifiant les tâches, mais plutôt en définissant la signification propre à chacun d'eux.

Un effort de concertation est à la base de la rédaction de ce document. En effet, nombre de personnes ont été consultées tout au long du processus de réflexion afin de connaître l'opinion des principaux intéressés, soit les intervenants pastoraux, qu'ils soient laïcs, prêtres, diacres ou évêques. Nous ne comptons plus les versions qui ont été abandonnées ou corrigées avant d'aboutir à ce texte. Elles témoignent tout au moins de la somme immense de travail qu'il aura fallu pour en arriver à un document pouvant

## *Au service de la mission*

décrire l'état actuel de la pratique et de la réflexion au sujet de tous les ministères qui sont à la fois variés et solidaires, divers et complémentaires.

Le titre retenu pour le présent ouvrage veut clairement indiquer que tous les ministères, quels qu'ils soient, n'existent et ne sont exercés que pour un seul intérêt: être au service de la mission de l'Église. Toute recherche, présente ou future, ne pourra jamais évacuer cette réalité fondamentale qui veut que l'exercice des ministères, qu'ils soient reconnus, institués ou ordonnés, n'a de sens ou de raison d'être que par et dans l'annonce de l'Évangile.

Bien entendu, cette recherche ne répond pas à toutes les questions et ne met pas un point final à la réflexion sur les ministères. Le Comité des ministères sera toujours heureux de recevoir les commentaires, les questions et les suggestions de toute personne désireuse de poursuivre l'effort de compréhension de cette réalité nécessaire à la vie de l'Église.

† M<sup>gr</sup> Eugène Tremblay  
Président du Comité épiscopal  
des ministères

Le Comité des ministères de l'Assemblée des évêques du Québec s'adresse aujourd'hui à toutes les personnes qui accomplissent un ministère dans l'Église, aux évêques, prêtres et diacres, aux agentes et agents, animatrices et animateurs laïques de pastorale, pour les inviter à ressaisir la signification de leur ministère en lien avec la mission commune de l'Église entière et en solidarité avec tous les autres ministères.

Alors que l'exercice quotidien des tâches ministérielles connaît de profondes transformations, que le ministère des prêtres est appelé à se reconfigurer en raison de leur nombre plus restreint, que les agentes et agents<sup>1</sup> de pastorale laïques ont acquis une signification importante pour le service du peuple chrétien et que les diacres permanents assument des responsabilités nouvelles dans la mission actuelle de l'Église, la nécessité de considérer la diversité de tous ces ministères dans leur unité organique et leur complémentarité apparaît plus nécessaire que jamais.

1. Il faut comprendre ici les termes d'agentes et d'agents laïques de pastorale au sens large de ministres laïques à qui sont confiées des responsabilités pastorales et non comme une catégorie spécifique de ces ministres. Pour le sens du mot « ministères », la diversité et la distinction des « services », on pourra se référer au document *Les nouvelles pratiques ministérielles*, Fides, 1993, p. 61-62.

Tel est aussi le souhait que partagent les membres des groupes partenaires du Comité des ministères<sup>2</sup>. Alors que des ministres ordonnés (évêques, prêtres et diacres) ou des ministres laïques (ministres institués, agentes ou agents, animatrices ou animateurs de pastorale) pourraient être tentés de rechercher isolément leur identité ministérielle, il est bon de se rappeler que tout ministère est une réalité essentiellement relationnelle qui ne s'exerce qu'en communion, d'une part, avec la communauté dans son ensemble, et d'autre part, avec les autres ministres qui sont au service de cette même communauté. Ainsi, on pourra mieux découvrir comment l'Esprit du Seigneur Ressuscité, source des ministères, est à l'œuvre en ce temps pour que l'Évangile du salut soit annoncé et pour que le peuple de Dieu soit rassemblé.

En partant de l'expérience des communautés des temps apostoliques, telle que consignée dans les écrits du Nouveau Testament, nous commencerons par souligner les liens entre les différents ministères et la mission commune de l'Église à laquelle participe tout le peuple de Dieu. Puis, dans un second temps, nous dégagerons la signification de chacun des ministères dans sa relation aux autres. Enfin, nous attirerons l'attention sur quelques conditions concrètes favorisant une meilleure harmonisation des ministères.

Notre propos s'inscrit, bien sûr, dans la continuité de la réflexion menée au Comité des ministères depuis plusieurs années, sans toutefois reprendre directement les questions

2. L'association des directeurs et des directrices diocésains de la pastorale des vocations, les responsables diocésains des agentes et des agents de pastorale laïques, les responsables de la formation des candidats au presbytérat, les responsables diocésains des prêtres, les responsables diocésains du diaconat permanent.

## *Au service de la mission*

déjà abordées et pour lesquelles on référera aux documents antérieurs<sup>3</sup>. Nous n'entendons pas, par ailleurs, proposer un exposé de théologie systématique qui viendrait ponctuer les recherches actuelles sur les ministères. Tout en nous inspirant des écrits du Nouveau Testament et du renouveau de la théologie des ministères qui a eu cours depuis le concile Vatican II, nous souhaitons avant tout contribuer à une prise de conscience plus vive des liens multiples qui unissent les différents ministères entre eux dans une même perspective : le service de la mission commune que le Christ a confiée à l'Église.

3. *Les nouvelles pratiques ministérielles - document de réflexion*, Fides, coll. « L'Église aux quatre vents », 1993, 165 pages. *Communautés et ministères au Québec. Situation, questions, défis*, Fides, coll. « L'Église aux quatre vents », 1993, 36 pages.

## DIVERSITÉ ET UNITÉ DES MINISTÈRES

Lorsque l'apôtre Paul aborde la question des ministères dans quelques-unes de ses lettres, il fait ressortir les liens multiples qui les unissent; leur diversité est assumée dans une perspective d'union organique.

Les ministères prennent leur source dans l'œuvre du Seigneur ressuscité, exalté à la droite du Père, et dans celle de l'Esprit Saint, créateur et vivificateur. Les ministères apparaissent comme une dimension essentielle du déploiement du mystère pascal. Ainsi Paul parle-t-il des dons que le Christ a accordés à l'humanité: « Celui qui est descendu est aussi celui qui est monté plus haut que tous les cieux, afin de remplir l'univers. Et c'est lui qui a donné certains comme apôtres, d'autres comme prophètes, d'autres encore comme évangélistes, d'autres enfin comme pasteurs et chargés de l'enseignement. » (*Ep* 4, 10-11) Il exprime clairement l'unité et la diversité des ministères qui existaient dès l'origine de l'Église: « Il y a diversité de dons, mais c'est le

même Esprit; diversité de ministères, mais c'est le même Seigneur; divers modes d'action, mais c'est le même Dieu qui produit tout en tous.» (1 Co 12,4-6) Pour Paul, et pour les communautés apostoliques, la diversité des ministères est un don de Dieu. Elle manifeste à la fois la seigneurie du Christ ressuscité et glorifié sur son corps qui est l'Église, et la puissance de l'Esprit de Pentecôte qui répand la diversité de ses dons sur le peuple de la nouvelle alliance. Cette conviction favorise chez tous les ministres des attitudes d'accueil, de respect et d'estime réciproques.

Une autre dimension de la complémentarité entre les ministères réside en ce que l'Église de Dieu, la communauté dans son ensemble, est la vraie destinataire des dons de la grâce. Les ministères ne sont pas d'abord des dons accordés à chacun en particulier, mais ils constituent prioritairement des dons faits à l'Église pour qu'elle existe et pour qu'elle remplisse sa mission. Un ministère n'est jamais un « en soi », ni un « pour soi ». En prenant la comparaison du corps humain, Paul associe la diversité des dons à celle des membres et des organes; il met l'accent sur leur coordination et leur complémentarité. La spécificité de chaque ministère ne peut alors exister et trouver son sens que par rapport à l'ensemble des ministères. L'exercice des ministères y gagne certainement lorsque tous les acteurs sont conscients d'être ensemble au service de la communauté, qu'ils travaillent dans un esprit de coopération et de complémentarité et qu'ils prennent avis les uns des autres.

L'ensemble des ministères est au service d'un même but, d'une même mission. Après avoir énuméré les différents dons du Christ ressuscité, Paul poursuit: « ... afin de mettre les saints en état d'accomplir le ministère pour bâtir le corps du Christ, jusqu'à ce que nous parvenions tous ensemble à

l'unité dans la foi et dans la connaissance du Fils de Dieu, à l'état d'adultes, à la taille du Christ dans sa plénitude.» (Ep 4,12-13) Les ministères existent pour que les baptisés remplissent leur mission, leur ministère, qui est d'annoncer l'Évangile à toutes les nations, et pour bâtir le corps du Christ qui est l'Église. Cette finalité commune à tous les ministères constitue un critère de référence et de discernement pour leur organisation et leur exercice concret.

Il faut donc qu'il y ait entre les différents ministères une sorte d'unité organique sans laquelle l'unité de la mission pourrait être compromise. La spécificité et l'identité de chaque ministère doivent être respectées ; mais aucun d'eux n'a de sens si on le considère isolément ou d'une manière absolue. Voilà pourquoi on doit dire du ministère qu'il est une réalité essentiellement relationnelle ; il porte par nature une double solidarité, celle qui le rattache à la communauté entière à laquelle il est ordonné, puis celle qui le fait exercer son rôle propre dans le mouvement d'ensemble, dans la symphonie de tous les ministères.

Tout ministère suppose, certes, une fonction particulière comme nous tenterons de l'exprimer dans les pages qui suivent. Toutefois, il ne faudrait pas oublier que bien des éléments du ministère peuvent et doivent être partagés. Qui nierait, par exemple, que l'annonce de l'Évangile soit la première fonction du ministère épiscopal ? Tout en lui revenant d'une manière qui lui est propre, comme le précise la prière d'ordination, on ne saurait pour autant croire que la responsabilité d'annoncer l'Évangile lui soit exclusive ; prêtres et diacres reçoivent également le don de l'Esprit pour remplir cette même charge, ce qui constitue également leur première fonction. Cela est vrai aussi pour tous ceux et celles qui reçoivent un mandat particulier comme agentes

ou agents, animatrices ou animateurs de pastorale sans que pour autant les baptisés-confirmés soient dépossédés de leur vocation propre de proclamer « les hauts faits de celui qui [les] a appelés des ténèbres à sa merveilleuse lumière » (1 P 2,9).

Voilà pourquoi on ne peut définir les différents ministères uniquement à partir des tâches spécifiques réservées à chacun d'eux. Leur unité est telle, tant en raison de ce qui leur est commun qu'en raison d'une même finalité, qu'il faut chercher à les définir non seulement en précisant leurs fonctions particulières, mais aussi en mettant en lumière leur signification par rapport à l'ensemble, aucun ministère ne pouvant s'exercer isolément. Chaque ministère a besoin des autres pour se comprendre comme pour s'exercer.

Ces quelques propos, inspirés des perspectives pauliniennes, guident notre lecture et notre compréhension de la diversité actuelle des ministères, tout comme ils constituent l'horizon des conditions favorables à leur harmonisation.

## SIGNIFICATION ET INTERRELATION DES DIVERS MINISTÈRES

L'exercice de la coresponsabilité est de plus en plus répandu dans nos Églises locales. Il faut nous en réjouir. Cependant, cela nous amène à certaines interrogations sur nos pratiques ministérielles et sur la signification même des divers ministères. Ainsi, certains se questionnent sur ce qui peut différencier un ministre ordonné d'un ministre laïque alors que l'un ou l'autre préside le baptême ou donne une catéchèse dans une assemblée. D'autres encore s'interrogent sur l'avenir du ministère presbytéral et de la présidence eucharistique. D'autres enfin craignent le nivellement des rôles au détriment de la structure ministérielle reconnue par la tradition ecclésiale. Bref, il devient important et urgent de clarifier et de préciser la spécificité des ministères pour notre Église.

Cette spécificité, nous ne pouvons la définir uniquement en considérant les tâches accomplies par les divers ministres. C'est plutôt sous l'angle de la signification de

chacun des ministères que nous pouvons la considérer pour, ensuite, mieux percevoir la complémentarité et l'interrelation qui existent entre les divers ministères.

Mais la signification elle-même des ministères est à chercher, pour une part, dans leur origine. Or, il importe d'affirmer ici qu'il y a une double participation au sacerdoce du Christ : la première, en vertu de l'ordination sacramentelle, donne à l'Église le ministère apostolique des évêques, des prêtres et des diacres ; l'autre, commune à l'ensemble des fidèles, les constitue dans leur être chrétien. Si l'on parle de ministère pour désigner le service que des chrétiens accomplissent au nom de l'Église, c'est toujours en vertu d'un mandat ou d'une députation que leur confie l'autorité pastorale compétente. C'est pour respecter cette distinction essentielle que nous commencerons par chercher la signification des ministères ordonnés pour ensuite dégager la signification des ministères confiés à des laïcs.

### *Des ministères ordonnés*

Les ministères ordonnés sont rattachés à la structure sacramentelle de l'Église par le baptême et la confirmation, certes, puisque, d'abord et avant tout, ceux qui les exercent partagent, avec leurs sœurs et leurs frères, la grâce de ces sacrements : « C'est par la grâce, en effet, que vous êtes sauvés, par le moyen de la foi ; vous n'y êtes pour rien, c'est le don de Dieu. Cela ne vient pas des œuvres, afin que nul n'en tire orgueil. Car c'est lui qui nous a faits ; nous avons été créés en Jésus Christ pour les œuvres bonnes, que Dieu a préparées d'avance, afin que nous nous y engageons. » (*Ep* 2,8-10) Cependant, c'est d'abord à titre de ministres ayant reçu l'imposition des mains dans le sacrement de l'ordre

qu'ils participent à la mission ecclésiale. Ce sacrement de l'ordre confie à ceux qui le reçoivent la mission de signifier sacramentellement à l'Église qui vit en tel lieu qu'elle tire son origine du Christ et qu'elle a le devoir de la communion et de l'unité avec les autres Églises locales. L'exercice du ministère ordonné vient préciser aux communautés locales qu'elles se situent dans une longue tradition développée à partir du Christ et du témoignage des apôtres : « Vous avez été intégrés dans la construction qui a pour fondation les apôtres et les prophètes, et Jésus Christ lui-même comme pierre maîtresse. » (*Ep* 2,20) Ceux qui l'exercent ont le devoir de maintenir l'Église qui leur est confiée dans l'horizon apostolique. De plus, ils sont appelés à le faire dans un esprit de service qui favorise l'articulation des ministères en fonction du bien de l'Église<sup>4</sup>. Les ministères sont ordonnés en fonction de la communauté et leur activité ministérielle se rapporte à la communauté.

### *Le ministère épiscopal*

Le premier parmi les ministères ordonnés est celui de l'épiscopat. L'évêque est choisi et ordonné pour présider à la vie d'une Église locale. L'évêque, comme premier pasteur de l'Église diocésaine, est aussi ordonné pour garder dans l'unité de la foi cette Église qui lui est confiée. Cela dit assez bien l'importance de son rôle d'enseignant. Comme premier pasteur de l'Église diocésaine, l'évêque signifie en outre la communion et la complémentarité de tous les ministères qui construisent l'Église. Le Christ pasteur,

4. JEAN-PAUL II, *Christifideles Laici*, n° 22.

## *Au service de la mission*

soucieux que tous soient un afin que le monde croie, devient son inspiration : « Je ne prie pas seulement pour eux, je prie aussi pour ceux qui, grâce à leur parole, croiront en moi : que tous soient un comme toi, Père, tu es en moi et que je suis en toi, qu'ils soient en nous eux aussi, afin que le monde croie que tu m'as envoyé. » (Jn 17,20-21) En même temps qu'il est ordonné pour être pasteur d'une Église locale, l'évêque l'est pour signifier la communion entre toutes les Églises. La signification première du ministère de l'évêque est, en effet, reliée à la communion ecclésiale. C'est à ce titre qu'il appartient au collège épiscopal dont l'évêque de Rome est le premier responsable<sup>5</sup>. À ce titre aussi, il porte, avec l'ensemble de ses confrères, la responsabilité de la vie ecclésiale.

### *Le ministère presbytéral*

Pour l'aider dans l'accomplissement de son ministère l'évêque est entouré d'un presbyterium<sup>6</sup>. Dans un esprit de communion et à titre de ministres ordonnés, les prêtres collaborent à la responsabilité de l'évêque. Dans l'exercice du ministère qui leur est confié, ils signifient au cœur des communautés dont ils ont la charge pastorale que l'Église ne vient pas d'elle-même, mais du Christ qui continue à la faire vivre par la Parole et par les sacrements<sup>7</sup>. Unis à l'évêque, les prêtres portent aussi le souci de l'unité des chrétiens

5. Sur ce sujet, on relira avec intérêt les numéros 22 et 23 de *Lumen Gentium*.

6. Conseil de l'évêque, formé par l'ensemble des prêtres de son diocèse. (D'après le *Dictionnaire culturel du christianisme*, Cerf/Nathan, 1994, p. 239.)

7. *Lumen Gentium*, n° 28.

## *Au service de la mission*

entre eux et de la communion de foi qui doit les animer au sein de l'Église locale comme de l'Église universelle. À cet égard, le fait qu'ils président l'eucharistie prend un sens tout particulier : tout en étant un baptisé parmi les baptisés, le prêtre devient le vis-à-vis de la communauté représentant ainsi le Christ qui la rassemble pour qu'elle vive dans l'unité et dans la communion et qu'elle soit envoyée dans le monde pour y être sel et lumière (*Mt* 5,13-14). Voilà pourquoi le Christ pasteur et rassembleur de son peuple devient le modèle de ceux qui sont investis du sacerdoce ministériel (*Jn* 10).

### *Le ministère diaconal*

Le diaconat est partie intégrante de la trilogie du ministère ordonné. Après un long temps où il n'était conféré qu'aux futurs prêtres, il renaît, depuis quelques années, sous sa forme permanente et apporte une couleur particulière à la mosaïque des ministères ecclésiaux.

Ce ministère rappelle constamment de façon sacramentelle que l'Église est au service du monde à l'exemple du Christ qui s'est présenté dans une attitude de serviteur devant ses disciples<sup>8</sup>. S'il revient aux diacres de proclamer l'Évangile dans nos liturgies et d'assurer le service de l'autel, c'est qu'ils représentent le Christ serviteur qui a lavé les pieds de ses frères (*Jn* 13,1-20). Les diacres sont, dans l'Église, les veilleurs du service. En lien de communion avec

8. Poussant encore plus loin la réflexion sur ce passage de l'évangile de Jean, le cardinal Martini affirme que par cette attitude, Jésus a démontré que Dieu est au service des êtres humains : C.-M. MARTINI, *Se retrouver soi-même*, Paris, Éditions Brepols, 1997, p. 24-29.

l'évêque, il leur revient, de par leur ordination, d'en préciser les exigences et les lieux d'exercice pour l'Église locale. En ce sens, les diacres signifient constamment aux baptisés qu'ils sont serviteurs et servantes de Dieu dans l'Église et dans le monde et qu'ils le sont au nom de l'Évangile. C'est ainsi qu'ils rappellent l'urgence de la croissance du Corps-Église afin que se réalise le projet du Père: voir réuni sous un seul Chef l'univers entier (*Ep* 1,18-23). Par leur ministère les diacres signifient à tous les baptisés la présence du Christ Serviteur et leur responsabilité de servir à sa suite<sup>9</sup>.

### *Des ministères confiés à des laïques*

Tous les baptisés sont coresponsables de la mission de l'Église, mais chacun selon sa vocation et ses charismes propres. Pour porter la Bonne Nouvelle au cœur du monde, pour être dans ce monde sacrement du salut de tout le genre humain, l'Église compte sur les chrétiennes et les chrétiens à qui il revient de parler, d'agir, de vivre, de manière conforme au Jésus de l'Évangile. Il est de la responsabilité de tous et chacun des baptisés de faire leur part pour que les communautés chrétiennes s'inscrivent dans la tradition vivante de l'Église et demeurent ainsi fidèles à l'héritage reçu du Christ et des Apôtres.

9. Voués aux œuvres de charité et d'assistance, les diacres se rappelleront l'avertissement de saint Polycarpe: «Miséricordieux, empressés, marchant dans la vérité du Seigneur qui s'est fait le serviteur de tous.» (*Lumen Gentium*, n° 29.)

*Les nouveaux ministères*<sup>10</sup>

Pour que ces responsabilités soient constamment rappelées à tous les baptisés, pour que l'exercice de ces responsabilités soit organisé, certaines femmes et certains hommes reçoivent du Seigneur un appel à un engagement particulier au sein de l'Église. Celles-là, ceux-là ont la mission de rappeler à toutes et à tous qu'ils sont conviés à l'édification du Corps du Christ en vue de l'établissement du Royaume annoncé.

Ceux qui entendent cet appel y répondent au nom de leur baptême qui les a configurés au Christ, prêtre, prophète et roi, et au nom de leur confirmation qui réitère les dons de l'Esprit déjà reçus au baptême<sup>11</sup>. La vocation de ces personnes à servir leurs sœurs et leurs frères dans un ministère particulier est reconnue par l'évêque. Dans un mandat pastoral, ce dernier leur confie une tâche spécifique dans l'Église. C'est en vertu de ce mandat que des personnes laïques participent au ministère de l'Église.

Par leur engagement particulier, ces baptisés-confirmés rappellent aux membres de la communauté la vocation de chacune et de chacun à la vie chrétienne: la louange du Seigneur, l'annonce de l'Évangile, la construction d'un monde plus conforme au projet de Dieu. Évêques et prêtres doivent favoriser l'exercice des divers ministères et aider celles et ceux qui les accomplissent à en approfondir le sens.

10. On pourra se référer au document *Les nouvelles pratiques ministérielles*, p. 61, sur la distinction entre ministères reconnus et ministères confiés.

11. JEAN-PAUL II, *Christifideles Laici*, n° 23. Le pape ajoute que certains agissent aussi au nom de leur mariage.

*Les ministères institués*

La particularité des ministères exercés par des laïques consiste dans la signification de la responsabilité qui incombe à tous les baptisés. Le Christ qui invite les disciples à vivre en frères et sœurs soucieux du bien de l'ensemble de la communauté devient alors leur modèle (*Mt 18*).

La communauté chrétienne a certainement besoin de personnes qui puissent annoncer la Parole de vie et être des guides de la prière. Les ministères du lectorat et de l'acolytat existent en lien avec ce besoin. Il arrive concrètement que ces ministères soient en quelque sorte intégrés aux ministères ordonnés ou encore qu'ils soient exprimés par de nouveaux ministères. Si les ministères institués n'ont pas réussi à trouver une place dans la pratique ministérielle au Québec, cela est sans doute dû au fait que seuls les hommes peuvent être investis du lectorat et de l'acolytat, alors qu'hommes et femmes laïques exercent de fait des ministères reliés à la Parole, à la prière et à la catéchèse. Notre pratique pastorale envers ce type de ministère ne doit cependant pas nous faire oublier que si l'Église offre à des laïques de recevoir les ministères institués, c'est qu'ils signifient deux dimensions essentielles de la vie baptismale. Le lectorat veut signifier que l'Église ne se construit comme Corps du Christ que dans l'écoute de la Parole de Dieu et dans une vie qui devient réponse à cette même Parole. L'acolytat, pour sa part, rappelle à toute l'Église qu'elle ne peut assurer sa croissance sans être reliée à son Sauveur par la prière. Les ministères institués expriment ainsi l'appel lancé à tous les baptisés d'être signes de cette invitation faite à toute l'humanité : vivre en enfants du Dieu d'amour et de

miséricorde révélé par Jésus<sup>12</sup>. Notons enfin que le Motu proprio de Paul VI sur les ministères institués laissait aux Conférences épiscopales le droit d'en instituer d'autres selon leurs besoins. Le chantier demeure ouvert.

Comme on peut le constater, la différenciation des ministères ecclésiaux au niveau de la signification donne du relief à notre vie ecclésiale et permet d'apprécier la richesse des dons que le Ressuscité fait à son Église afin d'assurer sa croissance (*Ep* 4,9-13). Cela permet aussi de mieux saisir comment l'Église est bien sacrement du salut au cœur du monde.

À partir de la signification des divers ministères, il est possible de les articuler dans une complémentarité qui, si elle est bien assumée, contribue à créer un climat qui permet aux personnes qui les exercent de donner le meilleur d'elles-mêmes au service des communautés. En outre, accomplis dans l'harmonie, ces ministères conduisent à une juste visée de la mission des communautés chrétiennes et de toute l'Église.

12. « Tout laïc doit être à la face du monde un témoin de la résurrection et de la vie du Seigneur Jésus, un signe du Dieu vivant. » (*Lumen Gentium*, n° 38.)

## QUELQUES CONDITIONS POUR UNE HARMONIE DES MINISTÈRES

Après avoir dégagé la signification de chacun des ministères, il importe maintenant de saisir les conditions qui permettront à ces ministères d'être harmonieusement articulés de manière à contribuer à la croissance de l'Église. Car, il faut le reconnaître, l'émergence de nouveaux ministères conjuguée à la permanence des ministères traditionnels appelle des ajustements. L'enjeu est toujours l'unité et la croissance de l'Église, voire la crédibilité de sa mission. D'où l'urgence de proposer des points de repère pour une meilleure articulation des ministères.

*De la signification aux besoins  
de la communauté chrétienne*

Dès qu'un diocèse est érigé, un évêque est donné à cette Église puisque toute Église locale a besoin d'un évêque pour exister. Et un évêque lui est donné pour qu'elle grandisse dans l'unité de la foi. Ainsi, l'évêque répond au besoin fondamental d'unité qui définit l'Église comme communion. Au moment de leur ordination, les prêtres promettent à l'évêque de « vivre en communion avec lui et ses successeurs, dans le respect et l'obéissance ». La même attitude communionnelle est attendue de tous les ministres, faute de quoi, la croissance d'une Église dans l'unité de la foi est compromise. L'action pastorale en est toujours une de rassemblement dans l'unité. Autrement dit, il n'y a d'action pastorale que dans la communion avec l'évêque, premier pasteur chargé de rassembler son Église. Cependant, si le pastorat est propre à l'évêque et aux prêtres en vertu de leur ordination, les agentes et agents, animatrices et animateurs de pastorale y participent d'une manière qui leur est propre, sans confusion avec le ministère ordonné.

Comme collaborateurs de leur évêque, les prêtres président aux communautés locales et à leur eucharistie. Ils représentent sacramentellement le Christ-Tête de son Corps ecclésial, l'unique et vrai pasteur. Par leur ministère, ils montrent que chaque communauté se réunit au nom de Jésus le Christ qui les appelle, en communion avec les autres communautés, pour écouter la Parole de Dieu et célébrer l'Eucharistie, qui sont des dons de Dieu.

Les prêtres, par leur ministère, signifient l'origine apostolique de l'Église qui se reçoit du Christ ressuscité dans l'Esprit Saint. Les prêtres ne font pas tout dans leur

communauté respective, car ils n'ont pas le monopole des charismes, mais ils voient à ce que rien ne manque. C'est pourquoi, ils voient à ce que la Parole de Dieu soit annoncée et expliquée, que la communauté se réunisse pour la prière, que les malades soient visités et les pauvres secourus.

Une telle perspective doit être prise en compte dans la formation des futurs prêtres qui doivent comprendre leur rôle de responsables de communauté, apprendre à discerner les besoins des gens et développer des façons de travailler avec d'autres, diacres et ministres laïques, pour assurer la mise en œuvre des tâches qui s'imposent pour édifier les communautés.

Une telle perspective ne vise nullement à réduire le rôle des prêtres, mais à mettre davantage en relief leur signification propre et essentielle. Cela suppose évidemment que les agentes et agents, animatrices et animateurs laïques soient bien conscients du rôle unique des prêtres et que ces derniers accueillent avec enthousiasme l'apport original des ministères exercés par des laïcs.

La signification du diaconat énoncée plus haut vient à la rencontre d'une culture où l'économie est reine, où la gratuité est rare et où le service désintéressé fait défaut. Le signe évangélique du service rappelle donc à tous les chrétiens qu'ils ont à développer, dans le monde qui est leur, ce sens du service et de la gratuité. Il y a là un besoin urgent pour un monde plus humain. Le diaconat vient à la rencontre de ce besoin tout en révélant que notre vie humaine, tout comme notre vie chrétienne, ne s'épanouit que dans la mesure où nous devenons des personnes et des communautés de service. Ce signe, propre au diaconat, ne lui est pas exclusif. Il est partagé par tous les ministres. Mais il revient au diacre d'assurer ce ministère en rappelant au monde la

## *Au service de la mission*

nécessité du service pour la croissance de l'humanité et de l'Église. C'est dans cette perspective aussi que doit se situer son service liturgique. Il le fait de la meilleure façon lorsqu'il est proche des souffrances et des pauvretés que vivent les hommes et les femmes de chaque communauté et qu'il exerce le ministère de la charité.

L'aménagement des ministères dans la situation actuelle de notre Église requiert de plus en plus de personnes laïques pour répondre tant à des besoins internes de l'Église qu'à ceux qui s'expriment au cœur du monde. Que l'on pense à la responsabilité des services pastoraux dans les diocèses ou en paroisse, à la pastorale-jeunesse, à la pastorale de la famille, à la pastorale sociale, à la pastorale scolaire, à la pastorale hospitalière, à la pastorale carcérale... La rencontre de l'Évangile et de la culture appelle des personnes à agir, certes, au nom de l'Évangile mais aussi au nom de l'Église. Pour être féconde, la réponse à ces besoins appelle la reconnaissance de nouveaux ministères dont l'action coordonnée et harmonieuse témoigne de l'unité de l'Église et contribue à sa crédibilité.

### *L'harmonie entre les divers ministères, source de fécondité apostolique*

L'évêque contribue à l'harmonisation des ministères par la triple relation synodale ou collégiale qu'il entretient avec les ministres de son Église, avec les différents conseils et comités de son diocèse et avec les autres évêques. Il contribue à cette harmonie par sa présence aux prêtres, dans les journées presbytérales et dans des rencontres gratuites, par sa façon de leur confier des responsabilités, par l'appui qu'il donne à la promotion des vocations presbytérales et

## *Au service de la mission*

à la formation des prêtres, par la reconnaissance qu'il offre à l'ordre du diaconat et aux autres ministères non ordonnés.

Il promeut encore cette harmonie lorsqu'il se met à l'écoute de tous ses collaborateurs et collaboratrices, lorsqu'il prie avec eux, lorsqu'il dénoue les conflits, lorsqu'il travaille à clarifier les fonctions et les rôles de chacun et de chacune, lorsqu'il confie des mandats et promulgue des nominations.

Il favorise aussi cette communion entre les ministères lorsqu'il fait appel aux différents conseils et comités diocésains où s'élaborent les orientations et les politiques pastorales qui définissent les modalités d'intervention et les mandats des prêtres et des autres intervenants pastoraux.

Il contribue enfin à cette harmonisation des ministères lorsque par ses paroles et par ses gestes, il exprime sa solidarité effective et affective avec l'évêque de Rome et les autres évêques, dans son enseignement, par sa participation aux rencontres internationales, nationales, régionales et autres.

Les prêtres, pour leur part, coopèrent à l'harmonie des ministères lorsqu'ils reconnaissent qu'ils ne sont prêtres que dans leur communion avec l'évêque et les autres membres du presbyterium et dans une profonde solidarité spirituelle avec les autres ministres pour le service de la croissances de la communauté. La reconnaissance mutuelle des ministres dans leurs rôles spécifiques est nécessaire à la fécondité de toute action apostolique.

Les diacres participent à l'harmonie des ministères par le souci qu'ils expriment du service des personnes et en particulier des plus nécessiteuses. Aux prêtres comme aux ministres laïques, ils rappellent la liberté et la gratuité du

## *Au service de la mission*

service, ils préviennent contre la tentation du fonctionnarisme et de la bureaucratie.

Les personnes laïques engagées en Église contribuent à l'harmonie des ministères à la fois en reconnaissant la signification propre et irremplaçable des ministères ordonnés et en signifiant, par leurs responsabilités comme laïques, que toute l'Église porte la responsabilité de l'évangélisation. Engagées au cœur du monde, de la famille, de l'éducation, des jeunes, des travailleurs, elles permettent de donner un nouveau langage, une nouvelle force de pénétration à l'Évangile; elles permettent au ministère apostolique de s'incarner dans la culture qui est la nôtre. Les agentes et agents, animatrices et animateurs laïques contribuent de façon spéciale à faire en sorte que l'Église ne se ferme pas sur elle-même et garde une conscience toujours vive qu'elle est envoyée au monde; ils permettent ainsi aux autres ministres de garder du même coup le sens du réalisme de l'évangélisation qui s'adresse à toute personne et à toute la personne.

Puisque le ministère pastoral vise à favoriser la rencontre du Dieu de Jésus-Christ, il est important de rappeler que l'harmonie entre les divers ministères ne peut se développer sans l'approfondissement de la vie spirituelle des ministres et des communautés. Voilà pourquoi la prière communautaire, le partage évangélique, le discernement spirituel sont des voies privilégiées pour une harmonie des ministères.

### *L'avenir des ministères*

L'expérience actuelle du ministère est inédite. Le vocabulaire traditionnel n'arrive pas toujours à cerner les réalités nouvelles. Dans ces conditions, il sied peut-être que nous adoptions un certain nombre de conventions pour éviter des

luttons sémantiques stériles et encore plus des tensions entre les ministres qui ne sauraient que nuire à la communauté.

Qui peut être considéré comme ministre ? À qui attribuer le titre de pasteur ? de président de communauté ou d'assemblée ? Qui a l'autorité dans une paroisse sans prêtre permanent ? Jusqu'à quel point une équipe de pastorale porte-t-elle la charge pastorale ? Quels sont les rôles respectifs du prêtre, de l'agente ou de l'agent de pastorale responsable des activités paroissiales, du président d'assemblée de Fabrique ? Plusieurs de ces questions ont été débattues dans les publications du Comité des ministères de l'Assemblée des Évêques du Québec au cours des dix dernières années. Mais elles reviennent périodiquement, parfois comme revendications, parfois comme demandes de clarification. À vrai dire, notre vocabulaire est resté en deçà de nos expériences. Dans les communautés, on continue à parler du curé et de ceux et celles qui l'aident dans son ministère ; on n'est pas à l'aise avec l'appellation de modérateur, de coordonnateur ou d'autres expressions empruntées aux rôles et aux fonctions de la vie courante ou de la société. D'où la suggestion que nous faisons d'établir une convention qui aura pour effet d'éviter les confusions en attendant qu'un vocabulaire mieux approprié prenne naissance. On aurait donc avantage à comprendre que le titre de pasteur, de président de communauté et la responsabilité de la charge pastorale sont liés au ministère de l'évêque et du prêtre. Le leadership pastoral est partagé : laïques et prêtres participent ou collaborent à la charge pastorale, mais ils le font de manière différente, en vertu de mandats différents, à des titres différents.

La question de la reconnaissance des ministères est plus complexe. Certains voudraient la réserver aux ministères

ordonnés. Or plusieurs textes du Nouveau Testament et du magistère de l'Église considèrent comme réels ministères des fonctions confiées à des laïques. Les nouveaux ministères n'ont pas fait l'objet de beaucoup de créativité. Il paraît bien indiqué d'en reconnaître certains officiellement. On voudra, bien sûr, avoir des critères pour établir ces nouveaux ministères. Tout service ou tâche dans l'Église n'est pas un ministère. Mais il n'y a pas de raison de refuser d'appeler ministères les services précis, d'importance vitale pour la communauté, qui comportent une vraie responsabilité et une certaine durée et qui sont reconnus par l'Église locale. En les appelant des ministères, nous contribuons à une meilleure intelligence de la réalité ecclésiale et de sa mission. Soulignons enfin que ces nouveaux ministères devraient pouvoir s'étendre aussi à la mission d'évangélisation dans le monde, lieu premier d'action des fidèles laïques. L'avenir de l'Église passe en effet par la capacité de ses témoins d'être missionnaires et d'habiter chrétiennement un milieu. Voilà une tâche urgente et privilégiée pour des ministres laïques.

## CONCLUSION

Comme contribution à une harmonisation des ministères, nous avons d'abord voulu mettre en évidence la responsabilité commune qui nous est confiée de travailler à accomplir la mission de l'Église. Dans un second temps, nous avons proposé la signification des différents ministères, reconnaissant que ce n'est pas seulement par la spécificité des tâches, mais surtout par leur signification qu'une meilleure vision des choses serait possible. Nous avons enfin tenté de proposer des voies d'harmonisation des ministères en soulignant qu'ils répondaient à des besoins spécifiques, qu'ils supposaient une reconnaissance mutuelle, qu'ils ne se comprenaient que dans une perspective spirituelle et, finalement, dans une recherche patiente qui allait s'exprimer dans un vocabulaire renouvelé.

Nous souhaitons que cette réflexion, respectueuse de la vie qui surgit, puisse aider celles et ceux qui ont accepté de servir en Église et qui veulent agir en conformité avec le ministère qui leur est confié. À une époque où il faut de nouveau planter et arroser, gardons-nous dans l'espérance des fruits qui pourront être récoltés, en un temps et par des moissonneurs qui ne nous sont pas toujours connus.

Dans la collection  
«L'Église aux quatre vents»

Jean-Paul II  
*Lettre aux familles suivi d'un Message  
des évêques catholiques du Canada*

Commission biblique pontificale  
*L'interprétation de la Bible dans l'Église*

Congrégation pour le clergé  
*Directoire pour le ministère et la vie des prêtres*

Congrégation pour les instituts de vie consacrée  
et les sociétés de vie apostolique  
*La vie fraternelle en communauté*

Richard Bergeron, Centre d'information  
sur les nouvelles religions  
*Les nouvelles religions. Guide pastoral*

Jean-Paul II  
*Que tous soient un*

Conseil pontifical pour la famille  
*Vérité et signification de la sexualité humaine*

Jean-Paul II  
*La vie consacrée*

Comité de théologie  
de l'Assemblée des évêques du Québec  
*Pour un renouveau de l'interpellation morale*

Jean-Paul II  
*Foi et raison*

Jean-Paul II  
*L'Église en Amérique*

Achévé d'imprimer  
en mars 1999  
sur les presses de  
Imprimerie H.L.N.

*Imprimé au Canada – Printed in Canada*

## TABLE

Présentation	7
1. Diversité et unité des ministères	13
2. Signification et interrelation des divers ministères	17
3. Quelques conditions pour une harmonie des ministères	27
Conclusion	35

Depuis la publication de *Communautés et ministères au Québec: situation, questions, défis* en septembre 1993, la réflexion sur les ministères dans l'Église au Québec n'a pas connu de répit. Fruit de cinq années de travail, le présent document porte un regard sur l'articulation entre les divers ministères, non pas en spécifiant les tâches, mais en définissant la signification propre à chacun d'eux.

Ce document s'adresse à toutes les personnes qui accomplissent un ministère dans l'Église, aux évêques, prêtres et diacres, aux agentes et agents de pastorale, pour les inviter à ressaisir la signification de leur ministère en lien avec la mission commune de l'Église entière et en solidarité avec tous les autres ministères.



L'ÉGLISE AUX QUATRE VENTS

ISBN 2-7621-2086-1

